

Procès-verbal de la 297^e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, tenue dans la salle d'audiences publiques, bureaux de la CCEA, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le jeudi 23 mars 2000, à partir de 8 h 30.

Présents :

A.J. Bishop, présidente
C.R. Barnes
A.J. Carty
Y.M. Giroux
A.R. Graham

G.C. Jack, secrétaire
A. Nowack, conseillère juridique principale
B. Gerestein, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la Commission sont R. Brown, R. Chatterjee, S. Ching, M. Duncan, J. Harvie, R. Jammal, K. Kirkhope, R. Leblanc, P. Marchildon, P. Thompson, G. Turcotte et J. Waddington.

Présidente et secrétaire

1. La présidente agit à titre de présidente de la réunion, et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire; le chef du Groupe des services à la Commission est le rédacteur du procès-verbal.

Constitution

2. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé (BMD 00-33) et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée pour le traitement de toutes les affaires qui pourraient lui être soumises.

3. Depuis la réunion du 17 février 2000, les documents BMD 00-33 à BMD 00-45 ont été distribués aux commissaires. Ils sont décrits plus en détail à l'annexe A.

Adoption de l'ordre du jour

4. La version à jour de l'ordre du jour, BMD 00-34.1, est adoptée telle que présentée.

DÉCISION

Liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la réunion du 26 et 27 avril 2000 de la Commission

5. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, la liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, qui se tiendra les 26 et 27 avril 2000; réf. : BMD 00-35.

Procès-verbal de la 296^e réunion de la Commission, tenue le 17 février 2000

6. À la suite d'une motion dûment proposée et appuyée, les commissaires approuvent le procès-verbal de la 296^e réunion; réf. : BMD 00-36.

DÉCISION

Suivis des réunions précédentes

7. Les commissaires reçoivent, à titre d'information, le rapport sur les questions découlant des réunions précédentes, dont la liste figure dans le BMD 00-37.

Rapport des faits saillants

8. Les commissaires passent en revue le rapport n^o 2000-3 avec les agents, qui fournissent des mises à jour; réf. : BMD 00-38.

État des questions juridiques

9. Les commissaires passent en revue avec la conseillère juridique principale le rapport sur l'état des questions juridiques; réf. : BMD 00-39.

Prochaines réunions de la Commission

10. La présidente signale que les deux prochaines réunions de la Commission se tiendront les 26 et 27 avril 2000, ainsi que le 25 mai 2000, à Ottawa (Ontario). Les dates limites pour la réception des mémoires sont les 5 avril et 4 mai 2000 respectivement.

La présidente indique que la première réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), qui remplacera la Commission de contrôle de l'énergie atomique lors de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, est prévue pour le 31 mai 2000.

Centre hospitalier de l'Université de Montréal

11. Les commissaires reçoivent pour étude le rapport des agents de la CCEA sur la demande présentée par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Montréal (Québec), concernant un permis d'exploitation d'accélérateurs de particules; réf. : BMD 00-40. En réponse à une question d'un commissaire sur la période d'application du permis et sur deux autres sujets à l'étude, les agents déclarent qu'un permis pour ce type d'installation est délivré dans un premier temps pour une période de quatre ans et, par la suite, sur une base indéfinie si l'exploitation se déroule bien.

(Suite au point 17)

Alberta Cancer Board - Tom Baker Cancer Centre

12. Les commissaires reçoivent pour étude le rapport des agents de la CCEA sur la demande présentée par l'Alberta Cancer Board, concernant un permis d'exploitation d'accélérateurs de particules pour le Tom Baker Cancer Centre, Calgary (Alberta); réf. : BMD 00-41.

(Suite au point 18)

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

13. Les commissaires reçoivent pour étude le rapport des agents de la CCEA sur la demande présentée par l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Montréal (Québec), concernant un permis d'exploitation d'accélérateurs de particules; réf. : BMD 00-42.

(Suite au point 19)

Règlements et règlements administratifs pris en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*

14. Les commissaires reçoivent un exposé des agents de la CCEA, qui demandent l'approbation de principe des règlements et règlements administratifs qui suivent, que l'on propose de prendre en vertu de la *Loi sur la sûreté et à la réglementation nucléaires* comme première étape dans le processus d'entrée en vigueur de la loi et des règlements; réf. : BMD 00-43 et pièces jointes :

- *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
- *Règlement sur la radioprotection*
- *Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I*

- *Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II*
- *Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium*
- *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement*
- *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*
- *Règlement sur la sécurité nucléaire*
- *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaires*
- *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*
- *Règlements administratifs de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.*

Les agents présentent des observations sur la nécessité des règlements proposés, sur la consultation dont ils ont fait l'objet et sur les récents changements apportés au projet de *Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I*. Ils expliquent également leur recommandation, selon laquelle il n'est pas nécessaire de publier de nouveau les projets de règlement dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, et qu'il s'agit d'une question discrétionnaire, comme le décrit un guide du Bureau du Conseil privé.

Les commissaires discutent avec les agents d'un certain nombre de questions concernant les ajustements à apporter aux règlements, qui sont résumés dans le document de réponse aux commentaires. On trouve au nombre de ces questions la définition de * peau + dans le *Règlement sur la radioprotection*, le fondement juridique de l'interprétation, par les agents, des termes des règlements, les dispositions transitoires, l'enregistrement des dosimètres et l'état de préparation des compagnies intervenant dans le transport des substances radioactives.

Les commissaires reçoivent pour étude un mémoire de V. Lau sur les projets de règlement, en particulier les garanties pour responsabilité future et la protection environnementale; réf. : BMD 00-43.1.

Les commissaires reçoivent pour étude un mémoire de I. Kock, du Nuclear Awareness Project, sur les exigences des projets de règlement concernant les garanties financières pour responsabilité future et la protection environnementale; réf. : BMD 00-43.2.

La présidente indique que les garanties financières couvrant la responsabilité future pour les grandes installations nucléaires seront en place dès que possible après l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, et elle demande que les agents préparent une réponse pour les intervenants.

SUIVI

P. Marchildon

(Suite au point 20)

Ontario Power Generation - Installation de gestion de déchets du Complexe nucléaire de Bruce

15. Les commissaires reçoivent pour étude préliminaire un exposé de G. Preston et K. Nash, d'Ontario Power Generation, concernant le renouvellement pour deux ans du permis d'exploitation de l'installation de gestion des déchets radioactifs de l'aire de gestion n° 2 du Complexe nucléaire de Bruce, comté de Bruce (Ontario); réf. : BMD 00-44.1 et BMD 00-44.1A. L'exposé aborde divers sujets, comme les antécédents de l'installation en matière de rendement, les améliorations du système de gestion, les améliorations de la gestion des rejets, les relations avec la collectivité et les prévisions d'exploitation de l'installation.

Les agents de la CCEA font un exposé sur la demande à l'aide du BMD 00-44 et des acétates jointes. Ils traitent de sujets comme le rendement et les opérations de l'installation, la radioprotection, la formation du personnel, la surveillance, les inspections de conformité, les questions de permis et l'intérêt public.

Les commissaires discutent avec les agents de la CCEA et les représentants d'OPG de sujets comme le rendement récent de l'installation, la contamination au tritium d'un silo vertical, que OPG juge être très faible mais pour laquelle l'enquête se poursuit, l'emplacement des trous de surveillance, les niveaux d'intervention, le déclassement et son financement, les volumes prévus de déchets, l'installation du nouvel équipement et les niveaux de tritium dans le poisson.

(Suite au point 21)

Accréditations du personnel d'exploitation des centrales nucléaires par la CCEA

16. Les commissaires reçoivent pour information une mise à jour des agents de la CCEA concernant l'adoption d'une limite de cinq ans sur l'accréditation par la CCEA du personnel d'exploitation des centrales nucléaires; réf. : BMD 00-45.

En réponse à une question d'un commissaire concernant la façon dont la question du retrait de l'attestation de certains opérateurs est traitée, les agents de la CCEA indiquent que les services publics présenteront leurs points de vue sur la question, et qu'ils élaborent une politique d'application de la réglementation. La présidente se dit satisfaite des mesures positives en cours.

(La séance se poursuit à huis clos à 10 h 20.)

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (Suite du point 11)

17. Après avoir reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance d'un permis d'exploitation d'accélérateurs au Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Montréal (Québec), pour une période de quatre ans se terminant le 31 mars 2004.

DÉCISION

Alberta Cancer Board - Tom Baker Centre (Suite du point 12)

18. Après avoir reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance d'un permis d'exploitation d'accélérateurs au Alberta Cancer Board pour le Tom Baker Cancer Centre, Calgary (Alberta), pour une période de quatre ans se terminant le 31 mars 2004.

DÉCISION

Hôpital Maisonneuve-Rosemont (Suite du point 13)

19. Après avoir reçu et entendu l'exposé des agents de la CCEA, la Commission approuve la délivrance d'un permis d'exploitation d'accélérateurs à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Montréal (Québec), pour une période indéfinie.

DÉCISION

Règlements et règlements administratifs pris en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (Suite du point 14)

20. Après avoir reçu et entendu les exposés et les mémoires des agents de la CCEA et des intervenants, la Commission :

a) approuve en principe les règlements et les règlements administratifs qui suivent;

APPROBATION
DE PRINCIPE

b) convient qu'il n'est pas nécessaire de publier de nouveau les projets de règlement dans la Partie I de la *Gazette du Canada* :

- *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*

- *Règlement sur la radioprotection*
- *Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I*
- *Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II*
- *Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium*
- *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement*
- *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*
- *Règlement sur la sécurité nucléaire*
- *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation à des fins de non-prolifération nucléaire*
- *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*
- *Règlements administratifs de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.*

Ontario Power Generation - Installation de gestion des déchets du Complexe nucléaire de Bruce (Suite du point 15)

21. Après avoir reçu et entendu les exposés du demandeur et des agents de la CCEA, la Commission fait l'étude préliminaire de la demande d'Ontario Power Generation, Toronto (Ontario), concernant un permis d'exploitation pour l'aire n° 2 de gestion des déchets du Complexe nucléaire de Bruce, dans le comté de Bruce (Ontario).

ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE

Clôture

22. La séance est levée par consensus à 10 h 45.

Présidente de séance

Rédacteur du procès-verbal

Secrétaire

ANNEX A / ANNEXE A

BMD	DATE File No / n° de dossier
00-33 Notice of Meeting Avis de convocation	2000-02-23 (1-3-1-5)
00-34 Agenda of the 297th Meeting of the Atomic Energy Control Board to be held in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario, Thursday March 23, 2000 beginning at 8:30 a.m. L'ordre du jour de la 297e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui se tiendra dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le jeudi 23 mars 2000, à compter de 8 h 30.	2000-03-07 (1-3-1-5)
00-34.1 Agenda of the 297th Meeting of the Atomic Energy Control Board to be held in the Public Hearing Room, 14th floor, 280 Slater Street, Ottawa, Ontario, Thursday March 23, 2000 beginning at 8:30 a.m. - Update L'ordre du jour de la 297e réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui se tiendra dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario), le jeudi 23 mars 2000, à compter de 8 h 30 - Mise à jour	2000-03-22(1-3-1-5)
00-35 Preliminary List of Agenda items for the Board meeting of April 26 and 27, 2000 Liste préliminaire des points à l'ordre du jour de la réunion des 26 et 27 avril 2000 de la Commission	2000-03-07 (1-3-1-5)
00-36 Minutes of Board Meeting held February 17, 2000 Procès-verbal de la réunion de la Commission du 17 février 2000	2000-03-07 (1-3-1-5)
00-37 Business Arising from Atomic Energy Control Board Meetings Suivis des réunions de la Commission de contrôle de l'énergie atomique	2000-03-07 (1-3-1-5)

2000-03-23

00-38	2000-03-07 (1-3-1-5)
Significant Development Report No. 2000-3 Rapport des faits saillants n° 2000-3	
00-39	2000-03-07 (2400-6-2)
Status of Legal Issues État des questions juridiques	
00-40	2000-03-07 (29-1-44-0-0)
Centre hospitalier de l'université de Montréal: Particle Accelerator Nuclear Facility Operating Licence Centre hospitalier de l'université de Montréal : Permis d'exploitation d'établissement nucléaire d'accélérateur de particules	
00-41	2000-03-07 (29-1-38-4-0)
Alberta Cancer Board (Tom Baker Cancer Centre): Particle Accelerator Nuclear Facility Operating Licence Alberta Cancer Board (Tom Baker Cancer Centre) : Permis d'exploitation d'établissement nucléaire d'accélérateur de particules	
00-42	2000-03-07 (29-1-69-1-0)
Hôpital Maisonneuve- Rosemont: Particle Accelerator Nuclear Facility Operating Licence Hôpital Maisonneuve- Rosemont : Permis d'exploitation d'établissement nucléaire d'accélérateur de particules	
00-43	2000-03-07 (20-1-18-0)
Approval In Principle of the Regulations and By-laws to be Made Under the Nuclear Safety and Control Act Approbation de principe des règlements (y compris le Règlement administratif) pris en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires	
00-43.1	2000-03-06(1-3-1-7)
Approval In Principle of the Regulations and By-laws to be Made Under the Nuclear Safety and Control Act - Submission from Mr. Victor Lau Approbation de principe des règlements (y compris le Règlement administratif) pris en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires - Mémoire de monsieur Victor Lau	

00-43.2

2000-03-06(1-3-1-7)

Approval In Principle of the Regulations and By-laws to be Made Under the Nuclear Safety and Control Act - Submission from Nuclear Awareness Project

Approbation de principe des règlements (y compris le Règlement administratif) pris en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires - Mémoire du Nuclear Awareness Project

2000-03-23

00-44

2000-03-07

(37-2-2-0)

Ontario Power Generation: Bruce Nuclear Power Development Radioactive Waste Operations Site
2 Waste Management Facility Operating Licence

Ontario Power Generation : Permis d'exploitation d'installation de gestion de déchets radioactifs du
site n° 2 du complexe électronucléaire de Bruce

00-44.1

2000-03-06(1-3-1-7)

Ontario Power Generation: Bruce Nuclear Power Development Radioactive Waste Operations Site
2 Waste Management Facility Operating Licence - Appearance by Ontario Power Generation

Ontario Power Generation : Permis d'exploitation d'installation de gestion de déchets radioactifs du
site n° 2 du complexe électronucléaire de Bruce - Intervention par Ontario Power Generation

00-44.1A

2000-03-17(1-3-1-7)

Ontario Power Generation: Bruce Nuclear Power Development Radioactive Waste Operations Site
2 Waste Management Facility Operating Licence - Appearance by Ontario Power Generation -
Revised text of presentation

Ontario Power Generation : Permis d'exploitation d'installation de gestion de déchets radioactifs du
site n° 2 du complexe électronucléaire de Bruce - Intervention par Ontario Power Generation -
Texte révisé du mémoire

00-45

2000-03-07

(13-1-2-3-0)

Update on the Introduction of a Limit of Five Years on AECB Authorizations for Operations
Personnel at Nuclear Power Plants (NPP)

Mise à jour relative à l'introduction d'une limite de cinq ans pour les accréditations délivrées par la
CCEA au personnel exploitant des centrales nucléaires